

CHARTRE D'ENGAGEMENT EXPERIMENTATION TUTORAT 85

Les éléments contenus dans ce document visent à décrire les principes qui engagent l'infirmier libéral et l'URPS Infirmiers Libéraux Pays de la Loire dans cette charte.

Je soussigné-e, m'engage à participer à l'expérimentation « TUTORAT 85 » qui se déroule en Vendée jusqu'en décembre 2025.

Je déclare avoir pris connaissance et m'engage à respecter les obligations ci-dessous :

- Je m'investis à titre individuel, ou collectif au sein de mon cabinet avec l'accord de mes collaborateurs ou associés.
- Je m'engage à accueillir au minimum deux étudiants des IFSI vendéennes d'ici au 31 décembre 2025.
- J'applique la démarche méthodologique et déontologique, telle que décrite dans le document « Guide Tutorat 85 » et la « Procédure Tutorat 85 ».
- Je participe au réseau en partageant mon expérience et je contribue à l'évaluation du projet.
- Je respecte l'ensemble des principes d'action décrit dans cette charte.
- Je suis régi par les conventions bipartites signées avec les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) lors des temps d'encadrement des étudiants en soins infirmiers.

Je m'engage à respecter les règles et procédures rédigées ci-avant et dans les documents transmis.

Cet engagement est valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Fait à :

Le :

Signature de l'infirmier-e

Pour l'URPS Infirmiers

David GUILLET,
Président